



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 19278

Texte de la question

Mme Martine David souhaite attirer l'attention du M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation actuelle de nombreuses associations intervenant dans le secteur social. Nombre d'entre elles, que ce soit dans les domaines de la formation professionnelle, de l'insertion, de la lutte contre les discriminations, remplissent une véritable mission de service public. Or, les choix budgétaires du gouvernement occasionnant des gels de crédits significatifs font peser de graves menaces sur l'équilibre et la pérennité de ces organismes. Madame la députée souligne notamment le cas d'une association, l'ALPIL (association lyonnaise pour l'insertion par le logement), membre de la fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement dont les interventions sont essentiellement réalisées grâce au soutien du FASILD, lequel a récemment vu sa dotation sensiblement réduite. Elle lui demande quelles mesures il envisage d'étudier pour prendre en considération ces inquiétudes.

Texte de la réponse

Le budget du FASILD est alimenté par une subvention de l'Etat inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros, soit un montant identique à l'année 2002. Ainsi que le ministre François Fillon l'annonçait dès le 8 avril dernier à l'Assemblée nationale, l'État respectera ses engagements financiers à l'égard de l'établissement. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, couvrant la période du 1er janvier au 30 septembre 2003. Le reliquat de la subvention de l'État sera engagé très prochainement et les deux derniers versements trimestriels seront bien effectués comme prévu au 15 août et au 15 novembre 2003. Les sommes ainsi disponibles, qui correspondent à l'intégralité de la subvention inscrite en loi de finances, permettent d'assurer notamment le financement des priorités arrêtées par le gouvernement (bilans et formations linguistiques, interprétariat, actions de parrainage, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration, logement, actions en faveur des femmes, des jeunes...) et de poursuivre le déroulement de la campagne de subventions 2003. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre.

Données clés

Auteur : [Mme Martine David](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19278

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4163

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6629